

Compte rendu de la réunion de la Commission de la Coopération et du Développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Cotonou (Bénin), les 28, 29 et 30 avril 2009

La Commission de la Coopération et du Développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) s'est réunie à Cotonou (Bénin), les 28, 29 et 30 avril 2009 à l'invitation de M. Mathurin Coffi Nago, Président de l'Assemblée nationale du Bénin. Dix-neuf sections étaient représentées (Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Centrafrique, Congo Brazzaville, France, Gabon, Jura, Mali, Maroc, Niger, Québec, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo). La cérémonie d'ouverture qui s'est tenue au Centre International des Conférences de Cotonou a été présidée par M. Mathurin Coffi Nago Président de l'Assemblée nationale du Bénin. Ce dernier, dans son mot de bienvenue s'est réjoui particulièrement d'accueillir au Bénin les membres de cette commission présidée par M. Mahama Sawadogo, Député (Burkina Faso).

Il a en outre rappelé que la réunion de La commission traduit l'engagement des participants et leur ferme volonté de contribuer à la cohésion et au progrès de la famille parlementaire francophone. Le suivi du Sommet de Ouagadougou et la contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies nationales de développement durable et à la formulation de politiques nationales de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles, le suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'avenir du Cycle de développement de DOHA au regard de la crise qui sévit actuellement dans le monde ont été les thèmes principaux examinés par les participants. Les parlementaires présents à Cotonou se sont également préoccupés des problèmes liés à l'intelligence économique, à la crise alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la gouvernance économique.

Concernant ces différentes crises, plusieurs communications ont été livrées par les experts invités. Les parlementaires se sont interrogés sur les causes réelles de ces crises, les raisons de leurs ampleurs, les perspectives pour les pays en développement pour juguler ces crises et la portée réelle des réunions du G8 et du G20 pour les pays les moins avancés. Ils ont également pris acte de la communication tendant à traduire les Objectifs du Millénaire en une loi sur la réduction de la pauvreté. S'agissant du cycle de DOHA, les participants ont souhaité avoir plus d'éclaircissement sur l'évolution d'une conclusion de ce cycle dans un processus mondial de reprise de croissance. Ils ont également souhaité que les états francophones consacrent plus d'effort à la recherche de solutions partagées et fondées sur une solidarité effective et efficace.

Ils se sont par ailleurs, entendus sur le fait que les différences reconnues entre les statuts économiques des pays francophones ne doit pas conduire à une résignation qui limite les mesures qu'ils peuvent adopter ensemble pour améliorer la situation, des populations les plus pauvres ou les plus vulnérables (cas des îles ou des pays enclavés).

Ils ont également abordé la situation de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et les problèmes liés à l'adoption d'un Traité révisé à l'occasion du Sommet de la Francophonie d'octobre 2008 à Québec. Ils ont souhaité néanmoins, d'être éclairés sur les principaux enjeux de la révision du Traité. A Cotonou les parlementaires membres de la Commission de la Coopération et du développement de l'APF ont également entendu une communication portant sur la sécurisation des titres fonciers dans les pays de l'espace francophone. Notre Assemblée accorde une grande importance à ce dossier qui est lié avec les travaux menés par le notariat francophone.

Par ailleurs, ils ont également pris connaissance des travaux du Réseau de Normalisation Francophone et se sont intéressés essentiellement à trois points :

- la relation entre mondialisation et normalisation, la régulation du commerce des biens et des services et le niveau de protection des différents marchés nationaux, régionaux et globaux ;
- la relation entre normalisation, formation des agents administratifs et économiques et formalisation du tissu économique ;
- la relation entre normalisation, utilisation des langues et valorisation de la solidarité au sein d'un espace donné.

Les parlementaires qui sont déjà au fait des travaux engagés sur la norme ISO 26 000 ont rappelés leurs interrogations maintes fois exprimées sur la relation entre les Obstacles Techniques au Commerce, prévus dans les disciplines de l'OMC et les différents aspects de la normalisation. Ils ont émis le vœu de poursuivre lors des prochaines réunions de la Commission leur réflexion en auditionnant le Secrétaire général de cette Organisation.

Enfin, le suivi des résolutions adoptées par la Commission et la participation de quelques membres de la Commission aux travaux de la Vème session du Parlement Francophone des jeunes qui se tiendra au mois de juillet prochain, ont été évoquée au titre des questions diverses.